

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 29/09/2020

DELIBERATION
n° CFVU 2020-29

relative à la ventilation des moyens destinés à la formation pour l'exercice 2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L719-5, R719-51 à R719-112

Vu la délibération du conseil d'administration n°CA 2020-53 du 30/06/2020,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Les moyens destinés à la formation pour l'exercice 2021 sont ventilés selon le tableau joint.



**La présidente de la commission de la
formation et de la vie universitaire,**

Corinne MASCALA

BUDGET 2021 : REPARTITION DES CREDITS DE FORMATION PAR LA C.F.V.U.

L'art.L712-6-1 du Code de l'Education prévoit que la commission de la formation et de la vie étudiante « adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition ».

- ◆ Les crédits à répartir sont ceux issus de la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) prévisionnelle pour la création du budget initial 2021. Ils n'intègrent pas les ressources propres qui sont évaluées directement par les CRB (Centres de Responsabilité Budgétaire).

- ◆ Au vu de la situation financière et des choix stratégiques présentés par l'université lors du débat d'orientation budgétaire, la dotation de 2020 est reconduite en 2021 pour l'ensemble des composantes. L'enveloppe consacrée aux unités de formation (y compris les écoles doctorales) est maintenue à hauteur de l'enveloppe distribuée en 2020. Une enveloppe spécifique est attribuée au Département de Mathématique : elle sera gérée au sein du budget de TSE.

- ◆ La CFVU ventile entre les CRB les enveloppes dédiées à la formation.

- ◆ Le CA du 30 juin 2020 a validé l'enveloppe dédiée à la **formation : 1 005 745 €**.

- ◆ Vous trouverez ci-après la liste des budgets concernés et une proposition de ventilation de la SCSP pour 2021 selon une répartition historique.

Enveloppe FORMATION				
DROIT et SCIENCES POLITIQUES(avec école doctale)	911	118 786	118 786	
EED	921	0	0	
IEJ	922	0	0	
EET	912	160 894	162 894	
Dont Département de Mathématiques			2 000	
Administration et Communication	913	42 797	42 797	
Informatique	914	31 065	31 065	
TSM	915	55 057	55 057	
IUT de Rodez*	916	531 842	531 842	
FCV2A	918	0	0	
Departement des Langues et Civilisations	920	63 304	63 304	
total Formation		1 003 745	1 005 745	0

*Après soustraction de la dotation correspondant à l'enveloppe horaire

L'enveloppe du DAPS est issue des crédits de la CVEC.